

**PLU ST PHILIBERT****Amaury de La Selle** <adelaselle@hotmail.com>mercredi 29 août 2018 à 21:59 réception

À : enquetepublique.stphilibert@orange.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

nous avons appris qu'une enquête était en cours concernant le PLU de St Philibert, nous aimerions attirer votre attention sur certains points :

Nous refusons la hauteur maximum de 12m. Nous demandons à scinder la zone Uab en Uab1 au nord de la rue des Presses, Uab2 au sud de la rue des Presses.

- Nous demandons une hauteur au faitage limitée à 10m en Uab1 et 8,5m en Uab2
- Nous demandons le maintien en caractère breton de l'architecture avec des toits à 2 pentes, toits plats autorisés sur les annexes uniquement.
- CES limité à 50% en Uab2
- nous demandons que la densité de construction soit strictement limitée dans les OAP, pour notamment avoir quelques arbres.
- Nous demandons un inventaire complet des bâtiments remarquables et des règles de protection de leur environnement.

Nous formulons cette requête car nous sommes très attachés à St Philibert et à son art de vivre. En effet ce sont nos grands parents qui ont acheté notre maison située dans le bourg, il y a plus de 50 ans. Nous y passons toutes nos vacances. Toute la famille et nos enfants apprécient grandement ce lieu. Nous trouverions vraiment regrettable que le PLU soit adopté. Cela nuirait à tous les habitants de Saint-Philibert et au charme de ce petit village le long de la côte.

Nous comptons donc sur vous pour que Saint-Philibert reste un village familial et authentique, et que la qualité de ses bâtiments soit préservée. Nous ne souhaitons pas une densification à outrance notamment par la construction d'immeubles, ce qui n'a pas beaucoup de sens en bordure de mer. Les gens préfèrent les maisons avec jardin, vivant pour la plupart toute l'année en appartement.

Avec nos remerciements anticipés, nous vous prions de croire Monsieur le Commissaire enquêteur à l'expression de notre meilleure considération.

Caroline de La Selle (Vilain)